



Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant changement d'affectation du
caporal Cédric LEONARD au CIS
GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité
intérieure,

VU la demande de changement d'affectation de Monsieur Cédric
LEONARD du service départemental d'incendie et de secours des
ARDENNES au service départemental d'incendie et de secours du TARN,

VU le certificat médical d'aptitude physique en date du 29/05/2015 ,

VU l'avis favorable du comité de centre du CIS GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur Cédric LEONARD, né le 4 juillet 1978 à SEDAN (08), est engagé au corps départemental
des sapeurs-pompiers du TARN, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de caporal, affecté au centre
de secours de GAILLAC, pour une durée de 5 ans, à compter du 29 mai 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18 JUIN 2015



Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en préfecture le :

25 JUIN 2015

et de la notification à l'intéressé(e) le

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.**